



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 mars 2018 à 19 heures 00 minutes
Salle d'Honneur de la Mairie

Présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, Mme DALOZ Séverine, Mme ENGRAND Emeline, M. GILLAUX Pascal, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEPAGE David, M. ORSO Sylvain, M. WUILLAUME Christophe

Procuration(s) :

Mme GUENET Monique donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme COLPIN Carinne, M. DAHLEB Djelloul, M. GUENET Hervé, Mme GUENET Monique, Mme TEDESCHI Marie

Secrétaire de séance : Mme LECLERCQ Karine

Président de séance : M. GILLAUX Pascal

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de préparer la saison 2018 à la Grotte de Nichet et qu'il convient de continuer à développer cette Grotte afin de recenser plus d'entrées.

Pour cette saison 2018, il propose de créer quatre emplois saisonniers d'adjoint technique l'un à 35 heures/semaine et les trois autres à 20 heures/semaine.

Après délibération, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Considérant le bien fondé de la proposition de Monsieur le Maire,

– Accepte la proposition de ce dernier et décide la création de quatre emplois d'adjoint technique pour besoin saisonnier l'un à temps complet (35/35^{ème} par semaine) et trois autres à temps non complet (20/35^{ème} par semaine), tous trois seront rémunérés sur l'indice brut 340 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Ferrade Fromelennoise qui sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser les 20 ans de l'association.

Le Conseil Municipal,

Vote une subvention exceptionnelle de 4 500 €uros (quatre mille cinq cents €uros) à la Ferrade Fromelennoise.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. BERTHE Laurent